

ENVIRONNEMENT

# Sainte-Agathe cessera de polluer la rivière du Nord

## 20 millions seront investis pour rendre conforme l'usine d'épuration et mettre un terme à une bataille qui dure depuis des années

D'habitude, ce sont les corps publics qui poursuivent les citoyens fautifs. Dans le dossier des rejets illégaux de la station d'épuration de Sainte-Agathe, ce sont les citoyens qui ont poursuivi la municipalité et Québec et qui auront obtenu, en fin de compte, plus que ce qu'ils réclamaient. Une prime à l'audace.

LOUIS-GILLES  
FRANÇOEUR

Québec, Ottawa et la municipalité de Sainte-Agathe-Monts vont investir ensemble 20 millions pour rendre conforme aux normes environnementales l'usine d'épuration de cette ville, qui pollue depuis des années par ses rejets incontrôlés la rivière du Nord et le lac Raymond, situé 14 kilomètres en aval.

L'annonce de cet investissement majeur pendant les congés des Fêtes est passée inaperçue, sauf pour les membres de l'Association de protection de l'environnement du lac Raymond et de la rivière du Nord, qui ont vu ainsi plusieurs années de pressions et de débats juridiques parfois coûteux être récompensés.

Selon le communiqué conjoint publié récemment, les gouvernements fédéral et québécois ont accordé chacun 7,7 millions à la Ville, qui investira pour sa part 4,5 millions dans la modernisation de ses équipements d'épuration d'eaux usées.

Les contributions gouvernementales proviennent du Fonds Chantiers Canada-Québec, qui permet de réaliser des projets d'infrastructures dans des collectivités de moins de 100 000 habitants pour revitaliser, moderniser ou rendre conforme aux normes des équipements collectifs.

Cette «mise à niveau» d'une usine d'épuration que Sainte-Agathe qualifiait pourtant de performante devant la Cour supérieure dans la bataille juridique qui l'a opposée aux rive-

rains installés en aval, comprend notamment des travaux pour contrôler les débordements en cas de pluie, soit l'essentiel de la pollution dont ils se plaignaient. La capacité de pompage de l'usine sera aussi augmentée, et la Ville utilisera les bassins de l'ancienne station d'épuration pour retenir temporairement les eaux usées en cas de fortes pluies, plutôt que de les laisser filer sans traitement dans la rivière du Nord. L'usine ainsi rénovée pourra desservir plus de 12 000 personnes.

### Satisfaction

Pour le président de l'association de riverains, Guy Drouin, cette annonce n'est évidemment pas sans rapport avec l'avis de poursuite pour outrage au tribunal que le groupe écologiste a fait parvenir à la Ville le 15 novembre devant le non-respect au cours de l'été dernier de l'ordonnance rendue le 18 février dernier par la Cour supérieure.

Les riverains se sont non seulement réjouis de l'importance des investissements publics consacrés à la rénovation de l'usine polluante, mais ils se sont également réjouis du changement de garde à la mairie de Sainte-Agathe. Le nouveau maire, Denis Chalifoux, qui a fait une priorité de l'avancement du dossier de l'usine d'épuration en campagne électorale, pourra profiter de leur appui total et de leur collaboration, ont-ils dit.

Comme preuve de leur bonne volonté, l'avis de poursuite pour outrage au tribunal servi par l'association des riverains à l'ancien maire et à ses conseillers reste lettre morte pour

l'instant. Mais, assure Guy Drouin, «nous veillerons également à ce que les critères de conception des travaux envisagés répondent aux plus hauts standards d'assainissement» afin de protéger réellement le cours d'eau.

Dans son ordonnance de février dernier, le juge Louis-Paul Cullen du district de Terrebonne avait ordonné à Sainte-Agathe de «cesser tout déversement d'eaux usées non traitées» dans la rivière. Mais cet été, les riverains ont découvert sur le site du ministère des Affaires municipales que les déversements s'étaient poursuivis, d'où l'avis de poursuite pour outrage au tribunal servi aux élus municipaux.

### Critiques sévères

Le juge Cullen avait relevé dans son verdict que la Ville avait remplacé par une bouteille de plastique attachée par une corde l'enregistreur de débordement requis par le ministère de l'Environnement, ce qui ne permettait évidemment pas de produire des rapports précis sur le volume de rejets non traités.

Le magistrat avait attribué cette pollution chronique au «laxisme persistant» des autorités municipales et gouvernementales. Il avait reproché notamment au ministère des Affaires municipales d'avoir «fait fi des exigences imposées à la Ville, conjointement avec le ministère de l'Environnement», en tolérant des équipements inappropriés pour la gestion de son usine d'épuration.

Québec, qui avait toléré cette situation, a par la suite fait marche arrière et exigé de toutes les municipalités qu'elles installent les enregistreurs de déversements pour tant prévus dans les contrats d'assainissement et les directives gouvernementales.